

COMPTE RENDU
CONSEIL SYNDICAL du 11 avril 2025

Etaient présents : Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président), Françoise HEBERT (suppléante).
Châtenoy : Gérard BEAUDOIN (titulaire).
Combreux : Christian GASNIER (titulaire).

Etaient absents excusés : Sury-aux-Bois : Clément DAVID (titulaire), Sylvie PREVOST (suppléante),
Châtenoy : Dominique BLONDEAU (suppléant).
Combreux : Philibert de la ROCHEFOUCAULD (suppléant) Pierre BREMOND (titulaire).

Pouvoir : Pierre BREMOND (titulaire) à Christian GASNIER.

Le 11 avril 2025 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jacques LEMERCIER.

A leur arrivée, les participants émargent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Françoise HEBERT est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 14 mars 2025

Le Président donne lecture du compte-rendu du conseil syndical du 14 mars 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

VALORISATION DES FRAIS DE PERSONNEL

Le Président rappelle au Conseil Syndical que, pour assurer les services du personnel administratif et technique du SIAEP, la Commune de Sury-aux-Bois reçoit une rémunération annuelle de la part du SIAEP Sury/Châtenoy/Combreux et pour l'année 2024, cette rémunération annuelle s'est élevée à 23.000 €.

Après échanges et discussions, le Conseil Syndical :

- **décide** de maintenir cette somme et de verser 23.000 € à la Commune de Sury-aux-Bois pour l'année 2025.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

COMPENSATION ANNUELLE FRAIS CONSOMMABLES

Le Président informe le Conseil Syndical que, conformément à la délibération du SIAEP du 23 mars 2011, le SIAEP doit verser une compensation annuelle à la Commune de Sury-aux-Bois pour les services rendus concernés.

Après évaluation des différents services nécessaires afin d'assurer le fonctionnement du SIAEP, le Président propose et soumet au Conseil Syndical que la Commune de Sury-aux-Bois perçoive la somme de 1.100 € pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Syndical :

- **approuve et décide** de verser ledit montant à la Commune de Sury-aux-Bois.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 ET D.2343-1 à D.2343-10,

Considérant que le comptable public a transmis au SIAEP Sury-Châtenoy-Combreux son compte de gestion,

Considérant, par ailleurs, l'identité parfaite de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du SIAEP Sury-Châtenoy-Combreux,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

- **adopte** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 du SIAEP Sury-Châtenoy-Combreux dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil syndical réuni sous la présidence de M. Gérard BEAUDOIN, conseiller syndical doyen d'âge, examine le compte administratif du SIAEP Sury-Châtenoy-Combreux de l'exercice 2023 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	<u>Dépenses</u> :	Prévu :	694.984,34 €
		Réalisé :	184.962,23 €
	<u>Recettes</u> :	Prévu :	694.984,34 €
		Réalisé :	258.260,53 €
<u>Investissement</u> :	<u>Dépenses</u> :	Prévu :	899.232,56 €
		Réalisé :	18.811,97 €
	<u>Recettes</u> :	Prévu :	899.232,56 €
		Réalisé :	172.749,83 €

Résultat de clôture de l'exercice :

<u>Investissement</u> :	excédent cumulé	17.872,47 €
<u>Fonctionnement</u> :	excédent cumulé	26.361,18 €
<u>Résultat global</u> :	excédent cumulé	44.233,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, hors la présence du président,

- **approuve** le compte administratif du SIAEP Sury-Châtenoy-Combreux de l'exercice 2024 conforme au compte de gestion du receveur syndical du même exercice et arrête ainsi les comptes.

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Solde de la section d'investissement au 31 décembre 2024

- Solde d'exécution de l'exercice 17.872,47 €
- Rappel du solde reporté antérieur 136.065,39 €

• Solde d'exécution cumulé		153.937,86 €
Reste à réaliser au 31 décembre 2023		0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement		Néant
Résultat de fonctionnement à affecter		
• Résultat de l'exercice	+	26.361,18 €
• Résultat antérieur	+	436.723,81 €
• Total à affecter	+	493.888,29 €

Affectation :

1) Report résultat investissement

A reporter au BP 2025 en R001 section investissement
(recettes) 153.937,86 €

2) Report résultat fonctionnement

A reporter au BP 2025 en R002 section fonctionnement
(recettes) 493.888,29 €

Les membres du conseil syndical décident de ne pas affecter de somme en réserve au 1068.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2025,

Il est proposé au conseil syndical d'adopter le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **décide** d'adopter le budget primitif 2025 du SIAEP Sury-Châtenoy-Combreux soit :

section de fonctionnement :

Dépenses :	710.835,52 €
Recettes :	710.835,52 €

section d'investissement :

Dépenses :	2.082.275,00 €
Recettes :	2.082.275,00 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCEMENT TRAVAUX

Nous avons rendez-vous avec la Banque des Territoires le mercredi 30 avril 2025 à 14 h 30 à la mairie de Sury-aux-Bois.

Prévoir de contacter le Crédit Agricole pour mise en place d'une ligne de trésorerie pour la TVA.

PAIEMENT DOSSIER COSSIAUX

Nous allons payer les sommes réclamées par le jugement.
Les montants seront partagés entre le SIAEP et la commune de Combreux.

PURGES APRES MISE EN SERVICE DE L'UNITE DE TRAITEMENT

Le Président a pris contact avec M. POULAIN, Sté SNREP afin qu'il lui remette des plans pour la campagne de purges des lieux concernés.

DEFENSE SIAEP par Me GALLY SUR LES DOSSIERS EN COURS

Maître GALLY présente ses conclusions qui seront présentées au tribunal lors de la prochaine audience et propose de demander de surseoir à statuer dans le cadre des demandes relatives au CVM.

USINE DE TRAITEMENT - TRAVAUX EN COURS

Les travaux en cours respectent toujours le planning prévu.
Les réunions de chantier régulières montrent le bon déroulement des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 19 h 50.

Jacques LEMERCIER
Président

Françoise HEBERT
Secrétaire